



Contrat de location sur du matériel informatique

Par **gpicot**, le **25/02/2008** à **16:13**

Bonjour,

J'ai engagé ma société dans la location de notre parc informatique (environ 120 pc). (le bailleur se nome CIT Group, ou DELL Financial Services). Le matériels ayant été "acheté" chez DELL.

Pour préparer les machines, DELL à fait appel à une société tierce. Cette société à bien reçu tous nos pc. Etant bloqué à cause de DELL, nous ne pouvons pas encore avoir nos pc (ils sont donc bloqué chez cette société tierce qui travail pour DELL).

Malgré cela, depuis le mois de fevrier nous payons nos loyer pour la location du matériel...alors que nous ne l'avons meme pas encore reçu...(puisque'il est bloqué, par la faute de DELL, chez un prestataire de DELL...)

Est ce que je suis en droit de demander à DELL de prendre en charge les loyer tant que la situation n'aura pas été debloqué?

Merci d'avance de votre réponse (peut etre y a t'il eut jurisprudence sur ce tpe de problème...?)

bonne journée